

Communication aux participants à l'épreuve écrite du concours 2018 pour le classement de candidats-notaires francophones

Chères Mesdames,
Chers Messieurs,

La Commission de nomination pour le notariat de langue française a reçu des e-mails, individuels ou émanant d'une association de titulaires de diplômes de licence/master en notariat, sollicitant des précisions suite à la communication publiée en octobre dernier sur l'e-notariat.

Le bureau de la Commission précitée souhaite porter ce qui suit à la connaissance des personnes inscrites, ou en passe de s'inscrire, à l'épreuve écrite du concours 2018.

La communication précitée a été voulue comme se suffisant à elle-même. Elle entendait informer le monde notarial de modifications, mûrement réfléchies au regard de l'expérience des années précédentes, dans l'organisation du concours. Ces modifications ne sont pas sans importance, entre autres en ce qu'elles sont favorables aux candidats à l'épreuve par la réduction de l'impact du facteur temps ; la Commission est pour le surplus tenue au respect d'un cadre réglementaire, accessible à tous, quant au contenu et aux modalités du concours. Il n'est donc pas question de refonte ou de réaménagement en profondeur qui rendraient caduques les épreuves précédentes, disponibles sur le site internet de la Commission (www.bcn-not.be/fr), ou justifieraient questionnements ou appréhensions particulières.

Dans ce contexte, la Commission entend rappeler que les personnes qui s'inscrivent au concours d'accès à la fonction de candidat-notaire sont libres de s'y préparer comme elles l'entendent. Elles peuvent se munir de toutes dispositions normatives jugées utiles, codifiées ou non, et dans ce dernier cas, reliées entre elles.

La documentation dont il était question dans la communication d'octobre dernier sera remise le jour de l'examen et concerne des dispositions dont il ne peut être raisonnablement attendu que le participant en dispose.

La Commission ne donnera pas d'avis et de conseils sur les dates d'édition des Codes, le contenu de la documentation à emporter ou d'autres informations de ce type. Elle ne peut qu'inviter des candidats à des fonctions d'officier public et ministériel, responsable au sein de son étude, mais également à l'égard de la société, de l'accomplissement minutieux de compétences multiples et exigeantes, à assumer leur préparation idoine à ce concours.

La Commission entend enfin adresser aux participants au concours 2018 ses vœux d'encouragement et de succès.

Nous vous prions d'agréer, chères Mesdames, chers Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Frédéric GEORGES, Président
Roland STIERS, Vice-président
Stéphanie ANDRE, Secrétaire